



LA PMI, UN SERVICE DE PROXIMITÉ DU DÉPARTEMENT

avec plus de **90 professionnels de santé**
et **86 lieux de consultation** dans l'Aisne.

Nous contacter :

◆ **UTAS de Château-Thierry**

1, rue Robert Lecart
02400 Château-Thierry
Tél. 03 23 83 85 00
utas.chateau-thierry@aisne.fr

◆ **UTAS de La Fère**

Place de l'Europe
02800 La Fère
Tél. 03 23 56 60 20
utas.la-ferre@aisne.fr

◆ **UTAS de Laon**

Forum des 3 gares
1 boulevard de Lyon
BP7 - 02002 Laon Cedex
Tél. 03 23 24 61 00
utas.laon@aisne.fr

◆ **UTAS de Saint-Quentin**

32 boulevard du
Dr Camille Guérin
02315 Saint-Quentin cedex.
Tél. 03 23 50 37 37
utas.saint-quentin@aisne.fr

◆ **UTAS du Saint-Quentinois**

32 boulevard du
Dr Camille Guérin
02315 Saint-Quentin cedex.
Tél. 03 23 50 37 37
utas.saint-quentinois@aisne.fr

◆ **UTAS de Soissons**

7, rue des Francs Boisiers
BP 60036 - 02202 Soissons
Cedex
Tél. 03 23 76 30 00
utas.soissons@aisne.fr

◆ **UTAS de Thiérache**

◆ **Site de Guise**
128, rue du Curoir
BP5 - 02120 Guise
Tél. 03 23 05 78 70
utas.thierache.guise@aisne.fr

◆ **Site d'Hirson**
1 rue aux Loups
02500 Hirson
Tél. 03 23 58 86 90
utas.thierache.hirson@aisne.fr



Retrouvez les infos du
Département sur aisne.com



Le bilan de santé à l'école maternelle

JE GRANDIS AVEC LA PMI

Bien voir, bien entendre, bien parler
pour bien communiquer

Conception et impression CD02 - Juin 2019



LA PMI

un service de proximité du Département,

GRATUIT et OUVERT À TOUS



PMI - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

www.aisne.com

Le bilan de santé en école maternelle

Il est pratiqué entre 3 et 5 ans par un médecin, une puéricultrice ou une infirmière. Ces professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) s'assurent du bon développement de l'enfant, de la qualité de son adaptation à l'école et du dépistage d'anomalies éventuelles (vue, audition, troubles du langage).



COMMENT SE DÉROULE LE BILAN ?

Il est effectué à l'école maternelle, durant le temps scolaire, en vous informant à l'avance de la date prévue.

 **Poids, taille**

 **Suivi des vaccinations**

 **Langage**

 **Examen clinique**

 **Graphisme**

 **Bilan bucco-dentaire**

 **Entretien avec les parents sur les rythmes de vie** : sommeil, alimentation, hygiène, adaptation de l'enfant à l'école et autonomie.



Le dossier médical sera transmis au médecin du service de promotion de la santé en faveur des élèves (santé scolaire).

Si nécessaire, votre enfant sera orienté vers votre médecin traitant ou vers un spécialiste.

Le suivi de ces orientations sera assuré par le service de la PMI.



« Les informations concernant les dépistages effectués au cours du bilan de santé font l'objet d'un traitement par le Département à des fins de suivi statistique et épidémiologique de la santé des enfants réalisé dans le cadre de mission d'intérêt public. Les données sont conservées pendant trois ans. Conformément au règlement général européen sur la protection des données à caractère personnel (UE) 2016/679, vous pouvez exercer vos droits d'accès... ou vous opposer à leur traitement auprès du médecin responsable de la coordination des Bilans de santé (Dr Noëlle RIDOUX : 02 23 24 87 73, nridoux@aisne.fr). Des précisions sur vos droits peuvent être obtenues auprès du délégué à la protection des données du Département : dpo@aisne.fr. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr »